



Condition féminine Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-65
ISBN 0-660-60109-5



Condition féminine Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/key.html>

Veillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

TABLE DES MATIÈRES

I	MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT (SITUATION DE LA FEMME	1
II	PLANS ET PRIORITÉS.....	4
	A. Sommaire des plans, des priorités et des résultats escomptés	4
	B. Vue d'ensemble du ministère	5
	1. Rôles et responsabilités	5
	2. Organisation	7
	3. Objectifs et priorités du ministère	8
	4. Plans de ressources et tableaux financiers.....	9
	C. Plans et priorités	12
	1. Environnement opérationnel	12
	2. Questions liées à la gestion du changement	14
	3. Objectifs, résultats escomptés, plans et stratégies clés	15
	a) Premier objectif : des politiques officielles renforcées et plus équitables	16
	b) Deuxième objectif : des partenaires informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes.....	22
III	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	26

Condition féminine Canada

Rapport sur les plans et priorités 1997-1998 à 1999-2000

le 3 février 1997

I. Message de la Secrétaire d'État (Situation de la femme)

J'ai le plaisir de présenter le Rapport sur les plans et priorités de Condition féminine Canada pour les exercices 1997-1998 à 1999-2000. Condition féminine Canada est un organisme gouvernemental qui a pour mandat de promouvoir l'égalité des femmes afin qu'elles puissent prendre leur place égale et légitime dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays.

Les femmes représentent près de 51 p. 100 de la population, mais elles n'ont pas encore obtenu l'égalité d'accès au travail rémunéré, aux emplois fructueux à plein temps, au salaire égal pour le travail d'égale valeur, ainsi qu'aux pensions. En fait, dans notre société, les femmes souffrent de pauvreté de façon disproportionnée. Les femmes et les fillettes continuent d'être victimes de violence - qu'il s'agisse de violence conjugale, systémique ou sociétale - ou encore d'exploitation sexuelle ou à des fins commerciales. En dépit de la Charte canadienne des droits et des libertés, les droits fondamentaux de nombreuses femmes sont enfreints. Les grandes priorités de Condition féminine Canada au cours des prochaines années seront l'autonomie et le mieux-être économiques des femmes, la violence systémique à l'endroit des femmes et des fillettes et les droits humains des femmes, la priorité étant accordée aux femmes doublement désavantagées.

Nous maintiendrons les efforts en cours en vue de toujours améliorer et renforcer la politique gouvernementale dans les sphères de l'économie et de la justice sociale. En outre, nous travaillerons activement pour promouvoir les différents points de vue des femmes auprès des autres ministères fédéraux, des autres paliers de gouvernement, des intervenants non gouvernementaux, et à l'échelle internationale.

L'analyse comparative entre les sexes est un outil essentiel pour s'assurer que la réalité de la vie des femmes sera prise en compte dans l'ensemble des politiques, des programmes, des lois et des services gouvernementaux. L'analyse comparative entre les sexes est devenue une politique à l'échelle du gouvernement en 1995, alors que l'ensemble des ministères et des organismes fédéraux se sont engagés à analyser les nouvelles politiques et mesures législatives en fonction de leurs répercussions différentes sur les femmes et les hommes. Condition féminine Canada continuera de jouer un rôle clé en faisant la promotion de l'analyse comparative entre les sexes et en aidant de différentes façons à sa mise en oeuvre dans les ministères gouvernementaux, par exemple en fournissant de l'analyse comparative entre les sexes et des conseils, et

en encourageant l'élaboration de programmes de formation et l'utilisation du document intitulé *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques*.

Les questions qui préoccupent les femmes touchent à toutes les sphères de la vie canadienne. Condition féminine Canada coordonnera les efforts fédéraux-provinciaux-territoriaux pour voir à ce que l'analyse comparative entre les sexes soit utilisée dans l'ensemble du Canada pour l'élaboration de politiques et de programmes. L'organisme participera à des efforts conjoints spécifiques comme la mise au point d'indicateurs de l'égalité sociale et économique.

Les organisations féminines et les autres groupes oeuvrant en faveur de l'égalité connaissent la réalité de la vie des femmes et peuvent jouer un rôle important dans l'élaboration de politiques et de programmes qui sont pragmatiques et concrets. La quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a encouragé les gouvernements à forger des partenariats avec des organismes non gouvernementaux. Condition féminine Canada poursuivra ses efforts afin de renforcer ses partenariats avec les organisations féminines et d'autres groupes qui oeuvrent en faveur de l'égalité, pour profiter de leurs connaissances et les aider dans leurs efforts. De plus, nous élargirons nos partenariats avec des institutions du secteur privé afin qu'elles interviennent activement pour réaliser l'égalité entre les sexes.

En 1996, j'ai consulté près de 400 associations féminines et autres groupes dans l'ensemble du pays afin de connaître leurs vues sur les priorités et les plans futurs de Condition féminine Canada. Ces rencontres ont été utiles puisqu'elles ont contribué à façonner le travail de l'organisme et ont permis de discuter d'un large éventail de politiques gouvernementales. Je compte d'ailleurs poursuivre le dialogue avec des organisations féminines et d'autres partenaires de premier plan. Pendant ces consultations, j'ai bien compris l'importance du Programme de promotion de la femme pour le travail des organisations féminines. Au cours de la prochaine année, je donnerai une nouvelle orientation au Programme afin d'en maintenir la souplesse et d'assurer aux organisations féminines un accès équitable à des ressources ciblées de façon stratégique.

De plus, l'organisme jouera un rôle important dans la promotion du double point de vue des hommes et des femmes au plan international. Il verra à l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les principales instances internationales telles que les Nations Unies, le Commonwealth, l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Condition féminine Canada continuera à promouvoir le double point de vue des femmes et des hommes dans les positions du Canada par le biais de recherches et d'analyses, en travaillant abondamment avec d'autres ministères fédéraux, en s'assurant que les connaissances spécialisées d'ONG canadiennes pertinentes soient prises en compte, et en établissant des réseaux et des alliances avec des instances internationales.

Le gouvernement appuie toujours les principes de l'égalité, du respect de la diversité et de l'équité pour tous. Notre société a besoin que le gouvernement fédéral prône l'égalité des femmes. La force d'un pays réside en son habileté à mettre en valeur toutes ses ressources humaines, de sorte que les femmes et les hommes puissent jouer un rôle égal dans la vie sociale, économique, culturelle et politique de leur pays, et contribuer ensemble à son évolution.

L'honorable Hedy Fry, c.p., députée
Secrétaire d'État (Situation de la femme)

II. Plans et priorités

A. Sommaire des plans, des priorités et des résultats escomptés

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité des femmes afin qu'elles puissent prendre leur place égale et légitime dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays. L'organisme a choisi d'axer ses plans et ses stratégies sur les domaines prioritaires indiqués ci-dessous. Ceux-ci s'inspirent du programme global du gouvernement, des engagements pris par le fédéral dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, ainsi que des principales préoccupations relevées par les Canadiennes.

- l'autonomie et le mieux-être économiques des femmes;
- la violence systémique à l'endroit des femmes et des fillettes;
- les droits humains des femmes, la priorité étant accordée aux femmes doublement désavantagées.

Résumé des engagements de Condition féminine Canada sur le plan des résultats

N.B. : Ce Résumé des engagements sur le plan des résultats est une présentation suggérée par le Conseil du Trésor afin de démontrer aux Canadiennes et aux Canadiens les engagements des ministères ainsi que les principaux résultats attendus.

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :	ce qui se manifeste par :
des politiques officielles renforcées et plus équitables	
Politiques, mesures législatives, programmes et services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité de point de vue chez les femmes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ l'utilisation, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la planification et aux étapes subséquentes de l'élaboration des politiques, des mesures législatives et des programmes par les ministères et organismes fédéraux; ➤ une coordination et une intégration horizontales des efforts déployés par le gouvernement pour favoriser la promotion de l'égalité des femmes; ➤ l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes à des politiques et projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux;

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens :	ce qui se manifeste par :
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ de meilleures décisions en matière de politiques officielles par suite de projets de recherche et de publications sur l'égalité entre les sexes; ➤ une participation et une contribution actives des organisations féminines et d'autres groupes oeuvrant en faveur de l'égalité aux processus nationaux et internationaux d'élaboration de politiques officielles, y compris à la mise au point de politiques, de programmes et de services; ➤ une collaboration avec d'autres pays et des organisations internationales afin de promouvoir, sur le plan international, le double point de vue des femmes et des hommes.
des partenaires informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes	
Un plus grand nombre de partenaires (des milieux gouvernemental, non gouvernemental, du secteur privé et du secteur public), qui apportent une contribution efficace à la réalisation de l'égalité des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la formation d'alliances et de partenariats efficaces à la fois entre Condition féminine Canada et des partenaires et entre ceux-ci; ➤ l'accès, par les partenaires, à des renseignements précis, pertinents et utiles sur l'égalité des sexes; ➤ la mise à la disposition des organisations féminines de compétences, d'aptitudes et d'outils supérieurs.

B. Vue d'ensemble du ministère

1. Rôles et responsabilités

Le mandat de Condition féminine Canada, énoncé dans le décret n° 1976-779 et la Loi de 1976-1977 portant affectation de crédits, est de «coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent».

L'objectif de Condition féminine Canada :

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité des femmes afin qu'elles puissent prendre leur place égale et légitime dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays.

Les principales responsabilités de l'organisme sont les suivantes :

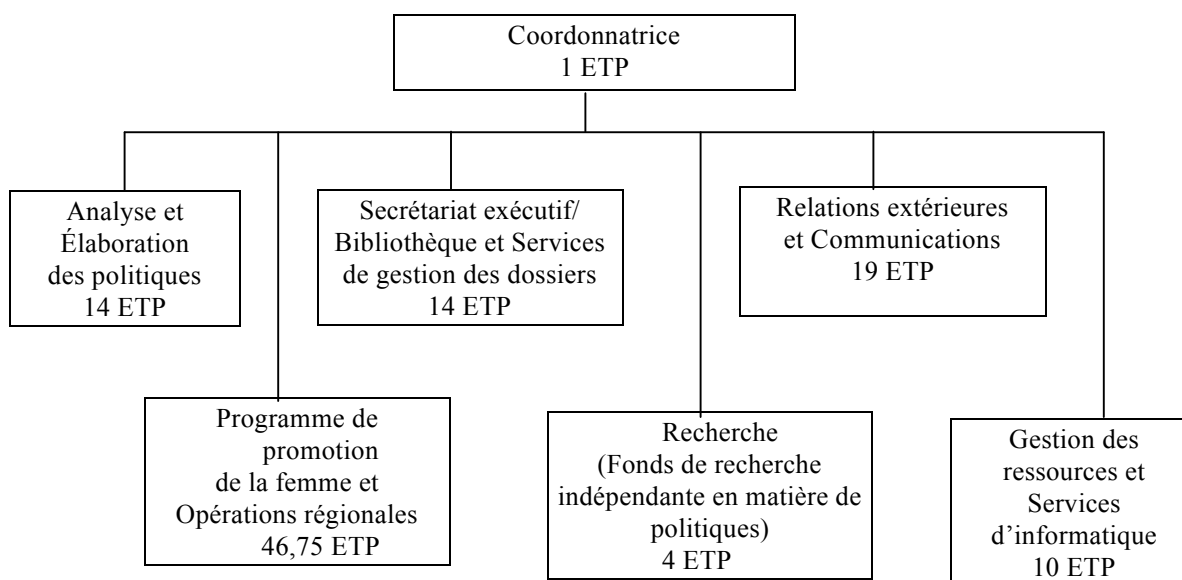
- utiliser les outils et les renseignements dont il dispose afin de s'assurer que les lois, les politiques et les programmes favorisent l'égalité des femmes dans l'ensemble de l'administration fédérale;
- procéder à une analyse comparative entre les sexes* des mesures législatives, des politiques et des programmes et recommander des modifications pour faire en sorte que les décisions gouvernementales soient avantageuses pour tous les Canadiens, pour les hommes et les femmes également;
- promouvoir la mise en oeuvre de l'analyse comparative entre les sexes dans l'ensemble de l'appareil fédéral;
- promouvoir et surveiller les progrès de la situation de la femme dans l'ensemble du pays;
- financer de la recherche en matière de politiques et intégrer les conclusions des recherches au processus d'élaboration des politiques;
- offrir un soutien financier et technique aux organisations féminines et aux autres groupes bénévoles aux niveaux de la collectivité, des régions et du pays, afin d'appuyer les mesures qui contribuent à promouvoir l'égalité des femmes;
- collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres pays, les organisations féminines et d'autres partenaires pour faire avancer les enjeux liés à l'égalité des femmes.

* Pour plus de renseignements sur l'analyse comparative entre les sexes, voir l'Annexe III.

2. Organisation

Condition féminine Canada procède présentement à un examen organisationnel qui précisera et rationalisera les fonctions. L'organigramme provisoire, ainsi que la répartition du personnel et des responsabilités, pourraient donc être modifiés.

Condition féminine Canada (Effectif de CFC en ETP = 108,75)



La Coordonnatrice de Condition féminine Canada dirige l'organisme et relève sur le plan juridique de la ministre responsable de Condition féminine et, sur une base continue, de la Secrétaire d'État (Situation de la femme).

Le Secrétariat exécutif/Direction de la bibliothèque et des services de gestion des documents appuie la Coordonnatrice, offre des services de liaison ministérielle ainsi que des services de bibliothèque et de gestion des documents à l'organisme. Les services de bibliothèque seront offerts au public en 1997-1998.

La Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques revoit les politiques, mesures législatives, initiatives et programmes actuels et prévus et procède à une analyse comparative entre les sexes de ceux-ci. Elle formule des recommandations et des stratégies, et travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux à la promotion de l'égalité entre les sexes et à la mise en place de la capacité nécessaire pour procéder à de telles analyses dans l'administration fédérale. Elle entreprend des activités en vue de corriger des lacunes sur le plan des politiques par rapport aux enjeux qui intéressent les femmes et fournit des renseignements de fond et des conseils aux autres directions relativement aux aspects politiques des activités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organisations non gouvernementales et en matière de communications.

La Direction du Programme de promotion de la femme et des Opérations régionales fournit une assistance financière et technique à des organisations féminines, ainsi qu'à d'autres groupes bénévoles sur le plan communautaire, régional et national, dans le but de promouvoir l'égalité des femmes. Elle assure en outre un lien direct avec les collectivités et les partenaires dans l'ensemble du Canada grâce à 27 employées dans les régions. Celles-ci travaillent beaucoup avec des organisations féminines et d'autres groupes communautaires, les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres secteurs pour assurer une collaboration sur le plan des politiques et des programmes, améliorer l'efficacité d'autres partenaires en vue de favoriser l'égalité des femmes et permettre l'échange de renseignements utiles entre la collectivité et le gouvernement.

La Direction des relations extérieures et des communications collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations internationales et d'autres gouvernements, les groupements féminins et d'autres organisations non gouvernementales, les médias, le secteur privé et les établissements universitaires. Elle assure aussi la gamme complète des services de communication, et sert de point de contact pour les consultations et la planification, offre un service de correspondance ministérielle et coordonne les besoins en traduction du ministère.

La Direction de la recherche gère et coordonne le Fonds de recherche indépendante en matière de politiques. Elle collabore en outre avec d'autres ministères fédéraux, des organismes nationaux et internationaux de recherche, des centres d'excellence et des universités relativement à des programmes et des projets de recherche en plus de s'acquitter d'autres activités connexes.

La Direction de la gestion des ressources assure la reddition de comptes prévue par la loi et fournit à l'organisme des services dans les domaines de la gestion des ressources financières et humaines, de l'informatique, des télécommunications, de la sécurité, de la gestion du matériel et des marchés.

3. Objectifs et priorités du ministère

L'objectif global de l'organisme est souligné sous la rubrique Rôles et responsabilités. Dans le contexte de cet objectif global, l'organisme visera, au cours des trois prochains exercices, l'atteinte des deux grands objectifs suivants.

Condition féminine Canada offrira aux Canadiennes et aux Canadiens :

- 1) des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes;

- 2) un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes.

Tout en tentant de réaliser ces objectifs, Condition féminine Canada mettra aussi en oeuvre une série d'améliorations internes en vue de devenir un organisme efficient, rentable et axé sur les résultats.

Compte tenu de la nécessité de maximiser les ressources restreintes de l'organisme pour qu'elles soient les plus efficaces possibles, Condition féminine Canada a retenu les priorités suivantes. Elles s'inspirent du programme global du gouvernement, des engagements pris par le fédéral dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, ainsi que des principales préoccupations relevées par les Canadiennes.

Les priorités de Condition féminine Canada :

- l'autonomie et le mieux-être économiques des femmes,
- la violence systémique à l'endroit des femmes et des fillettes,
- les droits humains des femmes, la priorité étant accordée aux femmes doublement désavantagées.

4. Plans de ressources et tableaux financiers

Condition féminine Canada
Bureau de la coordonnatrice

(\$en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000
Dépenses prévues brutes	16,7	17,4	16,8	16,8
Moins recettes à valoir sur le crédit	-	-	-	-
Dépenses prévues nettes	16,7	17,4	16,8	16,8
Moins recettes à valoir sur le Trésor	-	-	-	-
Plus coût des services offerts par d'autres ministères	,9	,9		
Coûts nets du ministère	17,6	18,3	16,8	16,8

*Selon la mise à jour en cours d'exercice

Dépenses prévues brutes par secteur d'activité pour la période de planification

(en millions de dollars)	Dépenses prévues*	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
Secteur d'activité ¹	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Condition féminine Canada ¹				
Bureau de la coordonnatrice	16,7	17,4	16,8	16,8
Dépenses prévues brutes ²	16,7	17,4	16,8	16,8

* Selon la mise à jour en cours d'exercice

¹ Ce rapport énonce la description du CPO étant donné que les secteurs d'activités de CFC seront élaborés dans le rapport Structure de plan, de rapport et de responsabilisation de l'automne.

² Comprend les dépenses budgétaires et non budgétaires.

Dépenses prévues par secteur d'activité pour 1997-1998

(en millions de dollars)	Budgétaire					Postes législatifs ¹	Non-budgétaires, prêts, dotations en capital et avances	Dépenses prévues brutes	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses prévues nettes
	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Dépenses brutes votés					
Secteur d'activité										
Secrétariat exécutif ² / Gestion des dossiers et services de bibliothèque	15	0,9			0,9			0,9		0,9
Politiques	14	0,9			0,9			0,9		0,9
Relations extérieures et Communications	19	1,4			1,4			1,4		1,4
Programme de promotion de la femme et financement	46,75	2,7		8,5	11,2			11,2		11,2
Recherche	4	1,2			1,2			1,2		1,2
Gestion des ressources ³ / Services de l'informatique	10	1,8			1,8			1,8		1,8
Total	108,75	8,9		8,5	17,4			17,4		17,4

¹ Ne comprend pas les postes non budgétaires ou les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s versées au titre des dépenses de fonctionnement de la Gestion des ressources.

² L'activité du Secrétariat exécutif comprend le bureau de la Coordinatrice et une partie du salaire du personnel exonéré et les dépenses de fonctionnement du bureau de la Ministre.

³ La gestion des ressources comprend 0,9 million de dollars de contributions au plan des avantages sociaux des employé(e)s.

C. Plans et priorités

Condition féminine Canada fait la promotion de l'égalité des femmes afin qu'elles puissent prendre leur place égale et légitime dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de notre pays.

1. Environnement opérationnel

a) Situation de la femme : Bien que des progrès en matière d'égalité aient été réalisés dans certains secteurs, les écarts entre la situation des femmes et celle des hommes demeurent importants, notamment dans les trois secteurs identifiés par Condition féminine Canada comme étant prioritaires.

i) Autonomie économique :

- En 1995, les femmes ont gagné, en moyenne, 73 cents par dollar qu'ont gagné leurs homologues masculins. Les hommes travaillant à temps plein toute l'année ont gagné en moyenne 40 610 \$, tandis que les femmes qui ont travaillé à temps plein toute l'année ont gagné en moyenne 29 700 \$.¹
- Le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les femmes que pour les hommes. En 1994, le taux de pauvreté (selon le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada) parmi les femmes de 18 ans et plus était de 18 p. 100 alors qu'il était de 13 p. 100 parmi les hommes.²
- En outre, le revenu de 57 p. 100 des mères seules de moins de 65 ans avec enfants correspondait au seuil de faible revenu ou se situait sous ce seuil.³
- Les femmes doivent composer avec les conséquences économiques des rôles qu'elles jouent au plan de la maternité et de la prestation de soins primaires. Les enfants font souvent les frais de la pauvreté des femmes.
- Les exigences contradictoires des responsabilités du travail rémunéré et non rémunéré épuisent de nombreuses femmes.

Les politiques et les mesures législatives des gouvernements ont un rôle à jouer dans l'amélioration de l'autonomie économique des femmes. Les transferts des gouvernements et des particuliers vers les femmes, p. ex. les pensions de retraite et les pensions alimentaires pour enfant ou pour conjoint, sont essentiels à l'autonomie économique des femmes.

¹ Statistique Canada, Le Quotidien, Aperçu des gains des hommes et des femmes en 1995, (Ottawa, Statistique Canada, le 27 janvier 1997) p. 2, N° de catalogue 13-217-XPB

² Rapport du Conseil national du bien-être social, Profil de la pauvreté, 1994, (Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, printemps 1996) p. 85. N° de catalogue 0-662-81014-7

³ Id., p. 18

ii) Violence systémique à l'endroit des femmes et des fillettes : Cette violence peut prendre plusieurs formes, dont la violence conjugale, la violence systémique et sociétale, et l'exploitation des femmes et des enfants à des fins commerciales (notamment des fillettes).

- L'enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993 a révélé que 51 p. 100 des Canadiennes avaient connu la violence aux mains d'un homme au sens des définitions du Code criminel.
- L'enquête a également révélé que trois femmes sur dix, qui sont mariées ou qui l'ont été, ont été victimes d'au moins un incident de violence physique ou sexuelle aux mains de leur conjoint.
- D'après deux études récentes, les coûts annuels au Canada des agressions sexuelles, de la violence dans une relation intime et de la violence sexuelle à l'endroit des fillettes se situent entre 1,5⁴ et 4,2⁵ milliards de dollars.

iii) Droits humains : En dépit de la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que d'autres lois qui interdisent la discrimination, de nombreuses femmes voient encore leurs droits humains bafoués. De plus, nombre de femmes sont confrontées à des obstacles additionnels en raison de leur origine raciale ou ethnique, de leur orientation sexuelle, de leur âge ou d'une incapacité.

- Vingt-et-un pour cent des femmes immigrantes avaient de faibles revenus (leur revenu correspondait au seuil de faible revenu défini par Statistique Canada ou se situait sous ce seuil) comparativement à 16 p. 100 des femmes nées au Canada.⁶

b) Le mandat horizontal de Condition féminine Canada sur le plan des politiques : Plusieurs ministères sont responsables de différentes facettes des politiques et des programmes qui touchent les femmes. Pour cette raison, Condition féminine Canada met l'accent sur la coordination interministérielle afin de promouvoir l'égalité des femmes. L'organisme joue un rôle de chef de file dans certains champs d'action, participe activement à l'élaboration de politiques officielles prioritaires pilotées par d'autres ministères et a, en permanence, un «mandat d'observateur» sur les politiques et les programmes du gouvernement. Ces activités se traduisent souvent par une synthèse des points de vue de nombreux ministères et ne peuvent être évaluées comme étant le travail d'un seul ministère.

c) Beaucoup des enjeux du programme fédéral requièrent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale. Les responsabilités constitutionnelles d'un grand nombre des secteurs très importants pour les femmes comme l'éducation, la santé et

⁴ Tanis Day, *The Health Related Costs of Violence Against Women in Canada : The Tip of the Iceberg*, (London (Ontario) : University of Western Ontario, Family Violence Centre, 1995)

⁵ Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, *Selected Estimates of the Costs of Violence Against Women*, (London (Ontario): Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants, 1995)

⁶ Statistique Canada, *Les femmes au Canada*, Troisième édition (Ottawa, Statistique Canada, 1995), p. 139, N° de catalogue 89-503F.

nombre des secteurs très importants pour les femmes comme l'éducation, la santé et les services sociaux, sont de compétence provinciale. De récents changements apportés au financement de ces secteurs par le gouvernement fédéral, par l'introduction du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, auront des conséquences importantes pour les femmes. De plus, d'autres importants secteurs comme le mariage et le droit de la famille, qui sont des compétences partagées sur le plan constitutionnel, nécessitent une collaboration fédérale-provinciale-territoriale étroite qui doit tenir compte des besoins et des vues des femmes. Comme nous l'exposerons plus loin, Condition féminine Canada fait la promotion de l'analyse comparative entre les sexes aux niveaux provincial et territorial, et entreprend des initiatives conjointes.

- d) Le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes, publié en 1995, a été mis au point par 24 ministères et organismes fédéraux sous l'égide de Condition féminine Canada. Il fournit un cadre qui orientera les initiatives que prendra le gouvernement fédéral en vue d'assurer l'égalité des femmes et des hommes au Canada. On y trouve les détails de plus de 300 engagements pris par le gouvernement afin d'améliorer la situation des femmes sur le plan de l'autonomie économique, de la santé, de la culture, de l'emploi, de la protection contre la violence et de la participation au processus décisionnel. Condition féminine Canada joue un rôle clé en surveillant la mise en oeuvre de ces engagements.
- e) Attentes publiques : Des organisations féminines et d'autres groupes ont suivi de près la participation du Canada à la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing, 1995) et surveillent le rythme de la mise en oeuvre des engagements qu'il a pris à cette occasion – y compris ceux du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes – avec un grand intérêt. Des consultations, organisées en 1996 par Condition féminine Canada, et présidées par la Secrétaire d'État (Situation de la femme), ont été tenues auprès d'un large éventail de groupements féminins et d'autres organisations. Ces consultations, et le grand nombre de mémoires, de lettres et de présentations soumis à la Secrétaire d'État, indiquent un niveau élevé d'intérêt pour la question de l'égalité des femmes. Les groupes qui ont fait connaître leurs vues représentent un grand nombre de secteurs, de points de vue et de régions. Condition féminine Canada maintiendra et renforcera son partenariat avec les organisations féminines et les autres organismes non gouvernementaux par l'entremise de consultations continues et de groupes de travail.

2. Questions liées à la gestion du changement

Plusieurs changements importants sont mis en place à Condition féminine Canada afin d'en faire un organisme plus rationalisé, qui offre un meilleur rapport coût-efficacité et qui est axé sur les résultats. Il s'agit, dans certains cas, d'initiatives importantes qui amélioreront la façon dont l'organisme s'acquitte de ses responsabilités. Il pourrait en résulter des ajustements qui seront abordés dans de futurs rapports sur les plans et priorités.

Ces initiatives liées à la gestion du changement, de même que les répercussions prévues, sont les suivantes :

- Le respect de la diversité : Condition féminine Canada fera en sorte que ses effectifs correspondent à la diversité des femmes au Canada, par l'application pratique de son engagement envers l'équité en matière d'emploi.
- L'examen de l'organisation permettra d'ajuster la structure organisationnelle, de rationaliser et d'améliorer le rapport coût-efficacité de l'organisme et de mieux concentrer les ressources sur ses principaux objectifs et stratégies. La poursuite de la consolidation des nouvelles responsabilités de l'organisme complétera l'intégration de tous les aspects du Programme de promotion de la femme, du Fonds de recherche indépendante en matière de politiques et des nouvelles responsabilités connexes de Condition féminine Canada.
- Une nouvelle structure de planification, de rapport et de responsabilisation permettra d'améliorer les secteurs d'activités et les gammes de services en plus de consolider les structures de rapport et de responsabilisation connexes.
- Le nouveau cadre du Programme de promotion de la femme réorientera les lignes directrices relatives au financement du Programme ainsi que les services techniques offerts à des organisations féminines.
- Les cadres d'évaluation du Programme de promotion de la femme et du Fonds pour la recherche indépendante en matière de politiques établiront des indicateurs de performance pour le Programme et le Fonds et lieront ceux-ci au cadre hiérarchique qui est mis au point pour l'ensemble de l'organisme.
- La mise au point de normes pour les services et les produits facilitera l'évaluation objective de la satisfaction des clients et orientera les efforts en vue d'améliorer continuellement la prestation de services et la mise au point de produits.

3. Objectifs, résultats escomptés, plans et stratégies clés

Condition féminine Canada a deux objectifs globaux qui orientent l'ensemble des plans et des stratégies. Chacun de ces objectifs est décrit, de même que les attentes et les stratégies clés qui seront utilisées pour atteindre les résultats escomptés.

Des mesures précises de la performance ne sont pas fournies puisque Condition féminine Canada procède présentement à l'élaboration d'une structure de planification, de rapport et de responsabilisation, et de la stratégie connexe de mesure de la performance. Des mesures de la performance pour les résultats escomptés dans le présent rapport seront fournies dans le rapport sur la performance de l'organisme à l'automne 1997, ainsi que dans les rapports ultérieurs sur les plans et priorités.

a) Premier objectif : des politiques officielles renforcées et plus équitables

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens des politiques officielles renforcées et plus équitables grâce à des politiques, des mesures législatives, des programmes et des services gouvernementaux qui tiennent compte des répercussions différentes sur les femmes et les hommes ainsi que de la diversité des points de vue chez les femmes.

Résultats escomptés, plans et stratégies clés

Condition féminine Canada prévoit obtenir les résultats suivants dans le cadre de cet objectif. Dans certains cas, les résultats sont notés en fonction d'un échéancier qui dépasse légèrement la période de planification 1999-2000. Les plans et stratégies clés sont indiqués pour chaque résultat.

Pour chacun de ces secteurs, une attention et des efforts particuliers seront consacrés aux trois priorités de l'organisme : autonomie économique des femmes, violence systémique à l'endroit des femmes et des fillettes et droits humains des femmes, la priorité étant accordée aux femmes doublement désavantagées.

- ❑ Résultat escompté 1 : Utilisation, d'ici l'an 2002, de l'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la planification et aux étapes subséquentes de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux.

Résultats précis :

- a) l'utilisation, d'ici l'an 2002, par les ministères et organismes fédéraux, d'outils pour l'analyse comparative entre les sexes et la prestation d'une formation à cet égard;
- b) la mise au point, par d'autres ministères et organismes fédéraux, d'outils et de méthodes sectorielles d'analyse comparative entre les sexes;
- c) l'appui de la haute direction de l'ensemble du gouvernement fédéral pour l'analyse comparative entre les sexes;
- d) l'utilisation de l'analyse comparative entre les sexes pour le développement et la mise en oeuvre de programmes précis par d'autres ministères et organismes, par suite d'une collaboration interministérielle facilitée par Condition féminine Canada (note : l'élaboration des politiques précède habituellement le développement de programmes. L'incidence différente des programmes sur les femmes doit être prise en compte à l'étape du développement d'un programme ainsi qu'à l'étape de l'élaboration d'une politique);

- e) la disponibilité et l'utilisation de données ventilées selon le sexe dans l'analyse et l'élaboration de politiques;
- f) l'intégration des questions liées à l'égalité des sexes aux principaux champs d'action, particulièrement ceux liés aux priorités de Condition féminine Canada, notamment :
 - les politiques sociales et économiques qui reconnaissent la valeur du travail non rémunéré des femmes pendant toute leur vie adulte, y compris au moment de la retraite;
 - l'intégration de l'égalité des sexes aux politiques internationales et macro-économiques;
 - les politiques qui luttent contre la discrimination à l'endroit des lesbiennes, des immigrantes et des femmes membres de minorités visibles;
 - les principes nationaux qui orienteront la réforme et le renouvellement de la politique sociale et qui comprennent l'égalité, la justice et l'accessibilité.

Plans et stratégies clés :

- fournir une analyse comparative entre les sexes et des conseils pour le développement de politiques et de programmes à d'autres ministères et organismes ainsi qu'à la Secrétaire d'État (Situation de la femme);
- poursuivre la mise au point et la mise en place de la formation sur l'analyse comparative entre les sexes, en collaboration avec le Centre canadien de gestion et Formation et Perfectionnement Canada;
- continuer d'encourager l'utilisation du document intitulé Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques dans tous les ministères et organismes et dispenser des conseils pour sa mise en oeuvre;
- promouvoir le concept de l'analyse comparative entre les sexes ainsi que ses avantages sur le plan de la politique gouvernementale aux niveaux supérieurs du gouvernement;
- mettre au point des indicateurs de l'égalité économique et sociale pour les principaux secteurs d'activité en tant que moyen d'évaluer les progrès vers l'atteinte de l'égalité des femmes et afin d'aider à évaluer l'efficacité de l'intervention en matière de politiques. (Ce projet est entrepris en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, tel qu'indiqué ci-après.)

- Résultat escompté 2 : Coordination et intégration horizontales des efforts déployés par le gouvernement pour la promotion de l'égalité des femmes.

Résultats précis :

- a) la mise en oeuvre, par les ministères fédéraux, des engagements pris dans le Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes;
- a) une recherche et une analyse plus exhaustives, au moyen d'une collaboration interministérielle, des enjeux en matière de politiques qui ont une incidence sur les femmes, comparativement à ce qu'un seul ministère ou organisme faisait auparavant pour des enjeux semblables.

Plans et stratégies clés :

- contrôler et suivre la mise en oeuvre du Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes et déterminer les lacunes, les possibilités ou les besoins additionnels liés aux mesures du Plan;
- favoriser l'utilisation de cadres d'analyse comparative entre les sexes dans les travaux interministériels sur les principaux secteurs de politiques. Condition féminine Canada établira des réseaux avec des fonctionnaires d'autres ministères, participera à des rencontres interministérielles ou en organisera, fournira des données et des analyses pertinentes de diverses sources et invitera d'autres ministères à participer à des tables rondes, des rencontres d'expert(e)s, des symposiums et d'autres activités liées aux politiques organisées par Condition féminine Canada;
- participer à l'élaboration du programme du gouvernement fédéral en matière de recherches sur les politiques, dont la coordination est assurée par le Bureau du Conseil privé. La plupart des ministères et organismes fédéraux participent à cet exercice qui produira un plan de travail pluriannuel. L'égalité des sexes est l'un des quatre secteurs de recherche horizontale qui orienteront l'élaboration du plan de travail;
- inciter d'autres ministères à consulter, lorsqu'il y a lieu, des organisations féminines ainsi que d'autres groupes oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes, qui possèdent une expérience pertinente en matière de politiques.

- ❑ Résultat escompté 3: Intégration de l'analyse comparative entre les sexes à des politiques et des projets conjoints fédéraux-provinciaux-territoriaux.

Résultats précis :

- a) des efforts fédéraux-provinciaux-territoriaux concertés pour voir à ce que l'analyse comparative entre les sexes soit utilisée dans l'ensemble du Canada pour l'élaboration de politiques et de programmes;
- b) une identification concertée des principales stratégies.

Plans et stratégies clés :

- la Secrétaire d'État (Situation de la femme) travaillera avec le forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine pour déterminer les stratégies clés auxquelles il faut donner suite;
 - Condition féminine Canada continuera de travailler avec les hauts fonctionnaires provinciaux et territoriaux des bureaux et organismes provinciaux et territoriaux afin de partager les meilleures pratiques, et de mettre au point des conseils stratégiques et des démarches communes pour les politiques fondées sur l'égalité des sexes;
 - Condition féminine Canada et ses contreparties provinciales et territoriales entreprendront des efforts conjoints dans le but de développer ou d'appliquer des politiques fondées sur l'égalité des sexes dans des domaines de compétence fédérale et provinciale ou territoriale (p. ex, la mise au point d'indicateurs de l'égalité sociale et économique mentionnée précédemment).
- ❑ Résultat escompté 4 : Meilleures décisions en matière de politiques officielles par suite de projets de recherches et de publications sur l'égalité des sexes par Condition féminine Canada.

Résultats précis :

- a) les décideurs gouvernementaux ont accès à des recherches de qualité sur l'égalité des sexes;
- b) les organisations féminines disposent de recherches solides pour participer à l'élaboration des politiques officielles;
- c) la capacité d'analyse de politiques de Condition féminine Canada est accrue, tout comme sa capacité de conseiller la Secrétaire d'État (Situation de la femme) ainsi que d'autres ministères et organismes.

Plans et stratégies clés :

- financer la recherche indépendante en matière de politiques sur des enjeux actuels et nouveaux. Les sujets précis de la recherche en matière de politiques seront déterminés sur une base régulière par l'intermédiaire du Fonds de recherche indépendante en matière de politiques. Onze projets de recherches sont présentement en cours et seront, pour la plupart, publiés en 1997-1998. Les enjeux en matière de recherche déjà déterminés, et pour lesquels des recherches ont déjà été entreprises, comprennent l'accès des femmes à la justice et l'incidence et les répercussions du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux sur l'égalité des femmes.
 - diffuser les résultats des recherches en matière de politiques à un grand nombre de partenaires, y compris le public canadien, pour assurer leur apport éclairé au processus d'élaboration des politiques officielles.
- ☐ Résultat escompté 5 : Participation et contribution actives des organisations féminines et des autres groupes oeuvrant en faveur de l'égalité aux processus nationaux et internationaux d'élaboration de politiques officielles, y compris à la mise au point de politiques, de programmes et de services.

Résultats précis :

- a) une participation efficace des groupements féminins et des autres organisations oeuvrant à la promotion de l'égalité des femmes aux processus d'élaboration de politiques internationales officielles, y compris la participation à l'analyse et aux résultats des activités en matière d'égalité des sexes et des droits humains des principales instances internationales;
- b) une collaboration et une consultation accrues des ministères et organismes fédéraux avec les organisations féminines pendant l'élaboration de politiques et de programmes;
- c) une recherche active de la part des groupements féminins et des autres organisations oeuvrant à la promotion de l'égalité des femmes afin d'évaluer l'incidence sur l'égalité des femmes des politiques ou programmes gouvernementaux en place;
- d) l'élaboration de politiques et de programmes de rechange par des organisations féminines.

Plans et stratégies clés :

- offrir un soutien technique et financier pour les stratégies actives d'organisations féminines, afin d'aider ces groupes à procéder à des analyses et à formuler des

recommandations sur les enjeux liés aux politiques officielles et à participer à divers aspects du processus d'élaboration de telles politiques;

- travailler avec les autres ministères dans le but d'améliorer l'accès des organisations féminines oeuvrant à la promotion de l'égalité aux fonds fédéraux autres que ceux du Programme de promotion de la femme;
 - Aider les organisations féminines à comprendre le processus d'élaboration des politiques gouvernementales et à accéder aux voies pertinentes d'intervention;
 - travailler avec des ONG pour les aider à comprendre et à utiliser des documents et des instruments internationaux afin de promouvoir les politiques nationales, à participer à l'élaboration des positions canadiennes auprès d'instances internationales et à suivre la mise en oeuvre des engagements internationaux pris par le Canada;
 - organiser des forums sur les politiques pour favoriser les discussions et les échanges entre les partenaires sur les principaux enjeux en matière de politiques officielles (p. ex, le forum sur la réforme du Régime de pensions du Canada organisé en 1996). D'autres initiatives du genre devraient comprendre un forum sur l'incidence du travail non rémunéré sur les politiques et utiliser, comme point de départ, des études antérieures sur le travail non rémunéré et la détermination de sa valeur.
- Résultat escompté 6: Collaboration avec d'autres pays et des organisations internationales afin de promouvoir, sur le plan international, le double point de vue des hommes et des femmes.

Résultats précis :

- a) l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes dans le cadre de discussions internationales sur la libéralisation du commerce et la mondialisation au sein de diverses instances internationales (p. ex., l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)) ainsi qu'une réflexion de cette analyse dans les documents, les accords et les instruments connexes;
- b) l'intégration du double point de vue des hommes et des femmes par l'APEC à tous les aspects de son travail et de son mécanisme;
- c) l'accès, par le Canada et d'autres pays, aux recherches internationales sur les différences entre les sexes, et la participation à de telles recherches.

Plans et stratégies clés :

Les stratégies dans ce domaine seront entreprises dans le contexte des obligations internationales du Canada en matière d'égalité des sexes, notamment le Programme

d'action (de la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, à Beijing), le Plan stratégique d'action de la CIM (Commission interaméricaine des femmes) et le Plan d'action du Commonwealth sur les sexes et le développement. Parmi les plans et stratégies clés, mentionnons :

- l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les principales instances internationales et organisations multilatérales, l'accent étant mis sur celles liées aux trois priorités de Condition féminine Canada. Une importance particulière est accordée aux possibilités qui s'offrent aux femmes par suite de la libéralisation du commerce. Condition féminine Canada participera à l'élaboration des positions du Canada, qui reposeront sur des recherches et des analyses stratégiques, en travaillant abondamment avec des collègues d'autres ministères, en établissant des réseaux et des alliances avec des instances internationales comme l'APEC et l'OCDE et en s'assurant que les connaissances spécialisées d'ONG canadiennes pertinentes soient prises en compte dans l'analyse de ces enjeux internationaux. CFC aidera en outre à la mise en oeuvre de plans d'action multilatéraux pour la promotion de l'égalité des femmes, en partageant les connaissances et l'expérience acquises par le Canada dans le domaine de l'analyse comparative entre les sexes;
- la participation, en tant que partenaire, au projet international Metropolis. Metropolis est un projet international de six ans, dirigé par le Canada, qui a pour but de favoriser la recherche interdisciplinaire sur les effets de l'immigration sur les centres urbains. Condition féminine Canada versera 185 000 \$ sur sept ans à ce projet parce qu'il permettra de mieux comprendre les enjeux en matière d'immigration du double point de vue des femmes et des hommes. Les connaissances acquises suite au projet Metropolis aideront les décideurs canadiens à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques sensibles à la question de l'égalité des sexes dans les domaines de l'immigration et de l'établissement.

b) Deuxième objectif : des partenaires informés et efficaces, qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes

Offrir aux Canadiennes et aux Canadiens un plus grand nombre de partenaires informés et efficaces qui travaillent activement à promouvoir l'égalité des femmes. (Ces partenaires comprennent les organisations et établissements des secteurs public, privé et bénévole.)

Résultats escomptés, plans et stratégies clés

Condition féminine Canada prévoit atteindre les résultats suivants dans le cadre de cet objectif. Pour chacun de ces secteurs, une attention et des efforts particuliers seront consacrés aux trois priorités de l'organisme : autonomie économique des femmes, violence

systémique à l'endroit des femmes et des fillettes et droits humains des femmes, la priorité étant accordée aux femmes doublement désavantagées.

- ❑ Résultat escompté 1 : Formation d'alliances et de partenariats efficaces à la fois entre Condition féminine Canada et ses partenaires et entre ceux-ci.

Résultats précis :

- a) Condition féminine Canada sera davantage en mesure de servir d'intermédiaire entre le gouvernement et les organisations féminines;
- b) les partenaires pourront augmenter leur efficacité en créant des alliances et des partenariats les uns avec les autres.

Plans et stratégies clés :

- établir une fonction de consultation à Condition féminine Canada et procéder, sur une base régulière, à des consultations ou à des discussions avec des groupes féminins nationaux et régionaux, et d'autres groupes et particuliers oeuvrant à la promotion de l'égalité des femmes, ainsi que des institutions du secteur privé;
 - aider les organisations féminines à travailler les unes avec les autres, avec les divers paliers de gouvernement et les autres partenaires dans le but d'atteindre leurs objectifs.
- ❑ Résultat escompté 2 : Accès, par les partenaires, à des renseignements précis, pertinents et utiles sur l'égalité des sexes.

Résultats précis :

- a) accès, par les partenaires, à des recherches sur les politiques afin de leur permettre de participer au processus d'élaboration de politiques;
- b) accès, par les partenaires, aux ressources documentaires de la bibliothèque ainsi qu'à d'autres données sur les enjeux liés à l'égalité des femmes;
- c) accès, par les partenaires, à des renseignements et des données électroniques.

Plans et stratégies clés :

- assurer aux partenaires un accès aux recherches indépendantes sur les politiques relatives à l'égalité des sexes et aux enjeux actuels des politiques officielles. Comme il a déjà été mentionné, Condition féminine Canada financera des recherches indépendantes en matière de politiques sur l'égalité des sexes. Cette recherche permettra aux partenaires de disposer de renseignements sur les principaux domaines de préoccupation des femmes ainsi que d'analyses sur des stratégies efficaces pour

assurer des progrès. Cette stratégie comprend le fait de commander des recherches, de diffuser les résultats de ces recherches et de faire office de bureau central pour des recherches pertinentes entreprises par d'autres;

- permettre aux partenaires d'avoir accès à de l'information et des données par :
 - i. un accès public aux ressources documentaires de la bibliothèque de l'organisme, qui comprennent les collections de Condition féminine Canada, de l'ancien Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et du Programme de promotion de la femme;
 - ii. des liens possibles avec d'autres bibliothèques qui possèdent d'importants fonds documentaires sur les questions relatives aux femmes;
 - iii. l'introduction d'un numéro sans frais (1-800) pour améliorer l'accès pour les demandes de renseignements du public;
 - iv. l'accès à des renseignements au moyen d'une page d'accueil de Condition féminine Canada sur le World Wide Web, qui servira de point d'entrée vers les ressources et les fonds documentaires de l'organisme et qui reliera les utilisatrices et les utilisateurs à des sites Internet connexes au moyen d'hyperliens;
 - v. le ciblage des ressources en communication de l'organisme en vue d'améliorer et d'accroître la portée et l'incidence de ses publications (p. ex., Perspectives) et de ses outils de communication (p. ex., cahier d'information sur Condition féminine Canada);
 - vi. la sensibilisation continue du public relativement à l'apport des femmes à la société en participant à l'organisation d'activités commémoratives et en les faisant connaître (p. ex., le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne», le Mois de l'histoire des femmes et la Semaine internationale de la femme).
- ❑ Résultat escompté 3 : les organisations féminines disposent de compétences, d'aptitudes et d'outils supérieurs

Résultats précis :

- a) les organisations féminines comprennent le processus d'élaboration de politiques et y participent;
- b) les organisations féminines disposent des outils nécessaires pour évaluer l'incidence de leur travail sur l'égalité des femmes.

Plans et stratégies clés :

- mettre en place un nouveau cadre pour le Programme de promotion de la femme. Ce cadre fera en sorte que les ressources du Programme soient dirigées vers des activités qui se traduisent par des résultats concrets et mesurables, conformes aux priorités de l'organisme, y compris la violence faite aux femmes. En outre, de nouvelles lignes

directrices relatives au financement, qui assureront un accès plus équitable aux fonds, seront élaborées. Le nouveau cadre entrera en vigueur au cours de l'exercice 1997-1998, alors que les lignes directrices en matière de financement seront mises en oeuvre en 1998-1999.

- continuer d'offrir, par l'intermédiaire du Programme de promotion de la femme, une assistance professionnelle et technique aux organisations féminines dans le but d'améliorer leur efficacité. Des exemples de cette aide comprennent l'adaptation d'outils d'analyse comparative entre les sexes pour permettre aux ONG de les utiliser, l'aide dispensée à des organisations féminines pour leur permettre d'avoir accès à d'autres sources de financement et de mesurer l'incidence de leur travail sur la réalisation de l'égalité des femmes.

III. Renseignements supplémentaires

Appendices des renseignements supplémentaires

1. Autorisations de dépenses
2. Renseignements financiers additionnels
 - 2.1 Paiements de transfert par secteur d'activité
 - 2.2 Présentation par article courant

Appendice 1 - Autorisation de dépenses du ministère

A. Résumé des autorisations prévues à la Partie II du Budget des dépenses principal de 1997-1998		
Besoins financiers par autorisations		
Crédit (en millions de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
Condition féminine Bureau de la coordonnatrice		
140 Dépenses de fonctionnement	8,0	7,7
145 Subventions	8,2	8,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,9	0,7
Total de l'organisme	17,1	16,6
Dépenses non budgétaires totales	0	0
Total de l'organisme	17,1	16,6

Appendice 2 - Renseignements financiers additionnels

2.1 Paiement de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses ¹ prévues 1998-1999	Dépenses ¹ prévues 1999-2000
Subventions et contributions par secteur d'activité				
Subventions - Financement et aide du Programme de promotion de la femme	8,2	8,5	8,5	8,5
Total des subventions et contributions	8,2	8,5	8,5	8,5

* Selon la mise à jour en cours d'exercice

¹ Veuillez noter que les coupures de 497 000 \$ de l'Examen du programme II 1998-1999 et 1999-2000 ne sont pas encore réparties aux dépenses totales prévues de CFC.

Appendice 2 - Renseignements financiers additionnels

2.2 Présentation par article courant

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1996-1997*	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999 ¹	Dépenses prévues 1999-2000 ¹
Personnel				
Salaires et traitement	4,7	5,3		
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s	0,7	0,9		
Salaires et traitements - autres				
Autres coûts du personnel	5,4	6,2		
Biens et services				
Transport et communications	,4	,4		
Information	,6	,6		
Services spéciaux et professionnels	1,9	1,2		
Locations	,1	,1		
Achats de services de réparation et d'entretien	,0	,1		
Services publics, matériaux et fournitures	,1	,1		
Subventions et paiements - Autres	,0	,1		
Dépenses en capital secondaires	3,1	2,7		
Total des frais de fonctionnement	8,5	8,9		
Paiements de transfert				
Votés	8,2	8,5		
Affectation législative	-	-		
	8,2	8,5		
Dépenses brutes	16,7	17,4	16,8	16,8
Moins :				
Recettes à valoir sur le crédit :	-	-	-	-
Dépenses budgétaires nettes (surplus)	-	-	-	-
Total	16,7	17,4	16,8	16,8

* Selon la mise à jour en cours d'exercice

¹ Aux fins de cet état financier, le total prévu pour 1998-1999 et 1999-2000 n'est pas détaillé par article courant étant donné que les coupures de 497 000 \$ prévues dans l'Examen du programme II 1998-1999 ne sont pas encore réparties.

Annexe III : Qu'est-ce que l'analyse comparative entre les sexes?

L'analyse comparative entre les sexes est un outil qui permet de comprendre les répercussions du processus social sur les femmes et les hommes et de réagir à l'aide d'options informées, efficaces et équitables aux politiques, programmes et mesures législatives qui répondent aux besoins de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Lorsque le sexe est considéré comme une catégorie d'analyse, l'information sur les réalités des femmes et des hommes ainsi que des filles et des garçons est présentée de façon à permettre l'examen des similarités et des différences. De l'information est aussi obtenue sur la nature des rapports au sein de la famille, de la société et de l'économie.

L'analyse comparative entre les sexes fait en sorte que l'on tient compte de cette information dans l'examen des répercussions éventuelles des options politiques sur les femmes et les hommes, ainsi que sur les structures de la société. Les décideurs disposent ainsi d'une meilleure base de connaissances.